

L'an deux mil vingt, le trente juillet à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASSIGNAC LE HAUT (Corrèze), dûment convoqués le 27 Juillet 2020, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur TURQUET Jean-Claude, Maire.

**Présents :** Mme BENAZECH Annick, CHASSAGNE David, CULETTO Daniel, GARRELOU Romain, LAFARGE David, LAVESQUE Guy, RAMOND Patrick, ROBERT Virgile, TURQUET Jean-Claude, Mme VERNAC Christiane, formant la majorité des membres en exercice. **Absent :** M. CHALLEAT Bernard,

M Romain GARRELOU a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 –**

Après rappel des résultats du compte administratif de l'exercice 2019,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation complémentaire en « Réserves » Crédit du compte 1068 sur Budget Primitif 2020	0
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget 2020 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	183 633.59

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE Délibération 2020-26**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de la commune de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante : En fonctionnement 607 137.81 € (tant en recettes qu'en dépenses), En investissement 245 739.47 € (tant en recettes qu'en dépenses)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'année 2020.

**OBJET : COMMISSION CCID**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la composition de la commission CCID et les conditions pour en faire partie. Il demande aux conseillers municipaux présents de lui proposer des noms avant le 15 août prochain.

**OBJET : Versement de la prime exceptionnelle COVID19**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le décret n°2020-570 du 14 mai permet le versement d'une prime exceptionnelle aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité du fonctionnement des services pendant l'état d'urgence sanitaire ayant conduit à un surcroît de travail significatif durant cette période, Monsieur le Maire propose l'instauration de cette prime.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à raison de 9 voix pour et une abstention (M. Lafarge) décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 500 euros.

**OBJET : SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS délibération 2020-28**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enveloppe a été votée dans le budget primitif pour les subventions de l'année et qu'il convient à ce jour de voter les montants ainsi que les bénéficiaires.

M.ROBERT ne désire pas participer à cette délibération car il n'approuve pas le fait qu'une commune aide des associations ne créant pas d'évènement sur son territoire et ne participant pas au développement de celle-ci, il préfère se retirer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les subventions pour l'année 2020 :

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

Tennis de Table	200.00
FNACA Bassignac	200.00
Société de chasse	1000.00
Amicale des Anciens	900.00
Chemins et Fontaines	1000.00
AJAX Ass. Football Club Argentacois	100.00
Comice Agricole Cantonal	200.00
Œuvre des Pupilles Sapeurs-Pompiers	100.00
Familles rurales St Privat	100.00
A.E.X	50.00
Les Xaintrigolos	80.00
Fondation du Patrimoine (cotisation)	55.00
SPAUR	100.00
A.P.A.X.	50.00
SSIAD de la Xaintrie (cotisation)	50.00
Fil des Aidants	50.00
Les amis de Bassignac (Prime exceptionnelle)	500.00
<b>TOTAL</b>	<b>4735.00</b>

**OBJET** : Création et Modification des commission communales délibération 2020-29

Monsieur le Maire propose la création d'une commission chargée d'étudier les offres de marchés des entreprises pour les travaux en procédure adaptée. Cette commission sera nommée : Commission d'attribution des marchés. Sont candidats : David Chassagne, Daniel Culetto, Patrick Ramond, Guy Lavesque et David Lafarge. Après en avoir débattu le conseil municipal crée la commission Attribution des Marchés telle que suit :

COMMISSION ATTRIBUTION DES MARCHES		
David CHASSAGNE	Patrick RAMOND	David LAFARGE
Daniel CULETTO	Guy LAVESQUE	

Monsieur le Maire explique qu'il risque d'y avoir conflit d'intérêt dans la commission « Associations », M. ROBERT étant lui-même responsable d'une association. De plus cette commission ne comporte que deux personnes. Il convient donc de nommer d'autres conseillers. Sont candidats : M. CHALLEAT, M. CHASSAGNE, MME VERNAC et M. LAFARGE. Après en avoir débattu, le conseil municipal modifie la commission « Associations » comme suit :

COMMISSION ASSOCIATIONS			
Bernard CHALLEAT	David CHASSAGNE	Christiane VERNAC	David LAFARGE.

**QUESTION DIVERSES :**

Les conseillers désignés pour établir les états des lieux de la Salle Polyvalente sont Mme VERNAC et M. LAVESQUE

Prêt du matériel pour les manifestations festives : il sera demandé une caution de 20 € par table.

Le prêt temporaire du local en sous-sol du logement de l'ancienne maternelle à l'Association Le Vie Belle devra faire l'objet d'une convention et l'association devra fournir une attestation d'assurance.

Le Maire, Jean-Claude TURQUET